que ce résumé fait attendre avec impatience le texte complet, tant l'abondance des matières et la structure générale du document lui paraissent avoir une signification extraordinaire.

Les manifestations séparatistes du Hanovre

Berlin, 12 juin. — *Le gouvernement paraît décidé à réprimer énergiquement les manifestations séparatistes du Hanovre; des perquisitions ont eu lieu chez les chefs du parti guelfe.*

Le président supérieur, M. de Benninsen, vient d'interdire la célébration, le 17 juin, de l'anniversaire de la bataille de Lanjonsal.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LA SÉANCE DE VENDREDI DU CONSEIL MUNICIPAL. — L'honorable M. Tiers, conseiller municipal, habite les Trois-Ponts ; il aime son quartier, ce qui est un sentiment tout naturel ; il en défend les intérêts avec ardeur, ce qui est généralement louable ; mais son zèle l'entraîne parfois un peu loin et fait perdre à ses collègues et à lui-même un temps que nous aimons à croire précieux.

Ce n'est pas nous qui blamerons M. Tiers de désirer que la gare du Nord-Est soit la gare frontière quand sera ouverte la ligne sur Herseaux ; mais il a dépassé la juste mesure en voulant amener le Conseil à se prononcer contre l'établissement d'une gare à Wattrelos même.

Dans un débat qui n'a pas duré moins d'une heure et demie et au cours duquel des paroles assez vives ont été échangées, M. Tiers a laissé échapper une expression assurément regrettable — si regrettable qu'il s'est vu rappeler à l'ordre par M. le Maire qui n'abuse pourtant pas de ce moyen de répression.

Beaucoup des collègues de M. Tiers ont joint leurs protestations à celles de l'administration. Pour ma part, si habitué que je sois par une vie publique déjà longue à voir dénaturer mes actes et mes paroles, j'avoue que j'ai éprouvé quelque surprise quand, assis à la table de la presse, j'ai entendu M. Tiers répliquer tranquillement qu'il m'avait emprunté l'expression dont il a usé en accusant l'administration de M. Lagache de « *s'aplatir* » devant le gouvernement.

J'ai pu trouver parfois que dans sa volonté bien arrêtée de servir la ville de Roubaix sans qu'on eût jamais à la soupçonner d'opposition politique, l'administration actuelle poussait jusqu'au scrupule le respect de la réglementation gouvernementale, mais je ne crois pas être allé au delà ; je ne me suis jamais servi en tout cas du mot employé par M. Tiers et dont je le prie instamment de garder la pleine et entière propriété.

Je garde volontiers, moi, la responsabilité du vœu que j'ai émis, en 1886, à propos du chemin de fer d'Herseaux, vœu invoqué avec insistance par M. Tiers. Il m'avait paru juste que Roubaix participant financièrement à l'ouverture de la voie nouvelle, eut les avantages de la gare frontière ; cela n'impliquait nullement que Wattrelos dût être privé de gare.

Ce sentiment était si loin de la pensée de ceux qui ont voté le vœu que voici ce que je retrouve au procès-verbal :

« M. Alfred Reboux. — La portée de cette proposition ne saurait vous échapper. Il ne faut pas que la donane soit établie à *une halte quelconque* entre Herseaux et la gare de Roubaix-Wattrelos.

Et on a fort justement fait remarquer, hier soir, que si l'on n'avait pas prévu, dès 1886, qu'une gare pouvait être établie soit au centre de Wattrelos, soit à Leers — si le tracé par Leers avait été adopté comme il en fut, je crois, un instant, question — la proposition Reboux n'aurait pas eu sa raison d'être.

M. le docteur Carrette nous a paru mieux inspiré que M. Tiers, quand il a proposé au Conseil de renouveler purement et simplement le vœu de 1886, au lieu de faire une démonstration hostile à l'établissement d'une gare à Wattrelos. Cette démonstration eût été d'ailleurs absolument inutile, par cette excellente raison que si on tient compte, lors de la création d'une voie ferrée, du vote par lequel un Conseil municipal demande que sa gare soit construite de préférence sur tel ou tel point de son territoire, on ne consulte pas une ville ou une commune sur ce qu'il convient de faire pour la commune ou la ville voisine.

La majorité l'a heureusement compris hier, et nous nous en félicitons, mais cela ne nous empêche pas de souhaiter que la future gare de Wattrelos soit établie le plus loin possible de la gare de Roubaix-Est.

La commission d'enquête a d'ailleurs déjà fait choix de la Vieille-Place.

Dans la seconde partie de sa séance, le Conseil a adopté les conclusions d'un rapport de M. Destombes demandant au nom des commissions de la voirie et des finances :

L'acquisition d'un terrain pour un second hôpital;

La création de six places publiques dans les quartiers en formation ;

L'élargissement du ruisseau de l'Espierre;

L'abaissement du pont des Couteaux ;

L'ouverture d'une nouvelle section du boulevard de ceinture entre la rue de Croix et la rue de l'Epeule ;

La construction d'égouts et de chaussées pavées avec la participation financière des propriétaires, dans vingt et une rues non encore classées.

L'exécution de ces utiles travaux nécessitera un emprunt de 1.175.000 francs qui ne constituera pas une charge nouvelle pour la ville, puisque les intérêts et l'amortissement seront assurés par les ressources provenant de l'extinction de plusieurs dettes communales.

L'Administration et le Conseil ont accompli, vendredi soir, une œuvre excellente dont l'avenir leur sera reconnaissant.

L'élargissement de la ruelle Cuvelle a été aussi décidé.

A. R.

LES EMPRUNTS POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE. — L'*Officiel* promulguée la loi suivante :

« *Loi autorisant les villes de Roubaix et Tourcoing (Nord) à contracter des emprunts pour payement des frais d'établissement d'une distribution d'eau.*

» Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

» Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

» Art. 1er. — La ville de Roubaix (Nord) est autorisée à emprunter, à un taux d'intérêt n'excédant pas quatre francs pour cent (4 fr. p. 100), une somme de quatre millions trois cent quatre-vingt-seize mille francs (4.396.000 fr.), remboursable en quarante années, à partir de 1892, sur ses revenus ordinaires et destinée au payement des frais d'établissement d'une distribution d'eau.

» Art. 2. — La ville de Tourcoing (Nord) est autorisée à emprunter, au taux de quatre francs pour cent (4 fr. p. 100), en vue de la même dépense, une somme de un million huit cent quatre-vingt-quatre mille francs (1.884.000 fr.), remboursable en quarante ans, à partir de 1892, sur ses revenus ordinaires.

» Art. 3. — Les emprunts ci-dessus pourront être réalisés, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la Caisse des dépôts et consignations, de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse ou du Crédit foncier de France, aux conditions de ces établissements.

» Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des offres à passer pour la réalisation desdits emprunts seront préalablement soumises à l'approbation du ministre des Finances.

» La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

» Fait à Paris, le 18 juin 1891.

» CARNOT.

« Par le Président de la République :

» *Le ministre de l'intérieur,*

» CONSTANS. »

La situation à Roubaix. — La situation reste stationnaire et la grève des rentreurs continue sans incident. On signale toutefois de différents côtés des faits qui sont de nature à faire croire que plus la grève se prolonge, plus certains ouvriers essaient d'intimider ceux de leurs camarades qui travaillent, afin de les engager à faire cause commune avec eux.

Nomination d'un huissier. — Par décret de M. le Président de la République en date du 6 juin, M. Louis Buns a été nommé huissier près le tribunal civil de Lille, en résidence à Roubaix, en remplacement de M. Jourdain, démissionnaire et a prêté serment en cette qualité à l'audience du samedi 13 juin 1891.

Ouverture de l'école de natation. — L'ouverture l'école de natation est fixée au dimanche 14 courant.

La « Fanfare Delattre » se rendra le dimanche 21 juin, à Dunkerque, sur la demande de la municipalité de cette ville, pour y donner un grand concert à l'occasion de la fête communale.

Indépendamment de notre société roubaisienne, s'y trouveront également les sociétés suivantes : La musique des Sapeurs-pompiers de Lille ; la musique municipale de Lens ; l'harmonie des mineurs de Billy-Montigny.

L'importance et la réputation de ces quatre sociétés amèneront à Dunkerque un grand nombre de visiteurs. L'Administration municipale de Dunkerque n'a rien négligé pour attirer beaucoup de monde. Le programme des réjouissances est très attrayant et cette fête coïncide avec l'ouverture des établissements balnéaires.

Les membres honoraires de la *Fanfare Delattre* pourront accompagner la société, pourvu qu'ils se fassent inscrire soit chez le secrétaire M. Vandamme, 41, Grande-Rue, soit au siège de la société, avant le vendredi 19 juin. La Compagnie du Nord a accordé une réduction de 50 0/0 sur le prix du voyage et les billets sont valables pour deux jours.

Une nouvelle société. — Par arrêté préfectoral, en date du 4 juin, la création d'une société de trompettes, ayant pour titre la *Jeunesse Roubaisienne* a été autorisée. Elle aura son siége à l'estaminet de la *Ville de Bradford*, tenu par M. H. Segard, rue de Lille, 224.

Une tentative de suicide à Wattrelos. — Des gendarmes de Wattrelos en tournée, vendredi matin, au hameau de Grimonpont, virent un individu à l'allure suspecte qui, à leur approche, s'enfuit à toutes jambes vers la frontière distante de quelques mètres seulement. Ils s'élancèrent à sa poursuite et allaient l'atteindre quand le fuyard fit un détour et courut vers le canal dans lequel il se jeta résolument ; près de l'usine de l'épuration de l'Espierre.

Les gendarmes appelèrent un douanier qui passait, M. Pierre Mahieux, et, aidés de lui ils se portèrent au secours de cet individu qu'ils parvinrent non sans peine à retirer de l'eau ; il était temps car un commencement d'asphyxie s'était déjà produit. Transporté dans une maison voisine, le malheureux a été rappelé à la vie.

C'est un Tournaisien nommé Arthur Glorieux, âgé de 19 ans, sans profession. Il était expulsé de France depuis le 25 juin 1889 ; on suppose que c'est parce qu'il s'est vu sur le point d'être arrêté pour infraction à un arrêté d'expulsion, qu'il aura tenté de se donner la mort.

Tombée dans une citerne. — Pendant que des ouvriers étaient occupés, jeudi après-midi, au curage d'une citerne, chez M. Dumont, rue des Longues-Haies, une fillette de sept ans, Marie Haezebrouck, qui jouait dans la cour avec plusieurs compagnes reçut de l'une d'elles une poussée ; l'enfant heurta la pierre de fermeture et tomba. En voulant se relever elle glissa dans la citerne et se fractura le bras gauche. Par un singulier hasard la fillette était tombée sur un ouvrier accroupi dans le fond, ce qui a amorti la chûte et évité un malheur plus grand.

Une femme blessée place du Trichon. — Un accident s'est produit, vendredi matin, place du Trichon; une ménagère, Mme Denieff, par suite d'un faux pas, tomba sur la chaussée avec les provisions qu'elle portait et se démit la cheville gauche, elle reçut des contusions assez graves à l'avant-bras. Transportée dans une maison voisine elle y reçut les soins d'un docteur et fût, bientôt après, transportée en voiture chez elle rue de la Guinguette.

Un vol rue Molière. — Jeudi matin une marchande de lait, Mme Mariache, habitant la rue Molière, s'absentait de chez elle laissant à son domestique le soin de garder la maison. Lorsque sa patronne fut partie, le jeune garçon se mit à fouiller tous les meubles et fit sauter la serrure d'une armoire. Il s'empara du montant de la recette de la matinée et d'une somme d'argent placée dans le comptoir et évaluée à 250 fr.; il enleva encore une certaine quantité d'effets d'habillement appartenant à M. Mariache, et il prit la fuite. Ce n'est qu'à son retour que Mme Mariache s'aperçut du vol. Elle alla immédiatement prévenir la police mais jusqu'ici le voleur est resté introuvable.

Un abus de confiance. — Mme Virginie Verroust, demeurant rue de Lannoy prolongée, avait chargé une femme en journées, qui de temps en temps travaillait chez elle, Flore Demaertelaere de la rue des Longues-Haies, de garder sa maison pendant qu'elle se rendait jeudi matin, à l'enterrement d'une parente à Lille. La femme Demartelaere profita de la liberté qu'on lui laissait pour recevoir plusieurs femmes du voisinage et on but à la santé de l'absente.

Le soir, en rentrant chez elle, Mme Verroust fut étonnée de trouver sa porte ouverte et elle constata que six verres se trouvaient sur la table. Elle se rendit chez la femme Demartelaere qu'elle trouva dans les vignes du Seigneur, au point qu'il lui fut impossible de répondre aux questions qu'on lui posait.

Mme Verroust prétend qu'on lui a enlevé une paire de boucles d'oreilles et un réveil-matin. Quant à la femme Demaertelaere, elle assure qu'elle est étrangère au vol et que si un objet a disparu il n'a pu être enlevé que par une des personnes qui se trouvaient avec elle rue de Lannoy.

Un vol aux Trois-Ponts. — Depuis plusieurs jours, un garçon de ferme, Louis Vaneckout, qui habite un estaminet du quartier des Trois-Ponts, avait disparu de son logement sans laisser d'adresse. Le cabaretier crut que son locataire était parti, sans le prévenir, pour Thourout, son pays natal, ce qui lui arrivait parfois.

Ne le voyant pas revenir le propriétaire se décida, jeudi soir, à pénétrer chez lui, afin de s'assurer s'il n'était pas clandestinement rentré : c'est alors qu'il constata que l'individu était bien parti emportant des draps, des couvertures, une pendule et toute une garde-robe qui ne lui appartenait pas. Vaneckout avait écrit sur le verso d'une l'enveloppe : « Je pars pour ne plus revenir... » Plainte a été portée contre ce locataire indélicat.

Une tentative de vol rue Decrème. — Jeudi soir, un gamin d'une douzaine d'années se présentait chez un dessinateur, M. Mercier, qui occupe un garni rue Decrème, près de la rue du Moulin. Il se disait envoyé par un employé d'un établissement du Boulevard Gambetta qu'il désigna, pour prendre différents ustensiles de dessin et entre autres une boîte de compas. M. Mercier, qui ne connaissait pas l'employé en question, trouva cette demande si étrange qu'il résolut d'accompagner le petit commissionnaire. Quel ne fut son étonnement en voyant le gamin fuir à toutes jambes par la rue St-Jean et se retourner maintes fois pour s'assurer qu'il n'était pas suivi.

M. Mercier avait failli être victime d'un filou, mais par suite d'une indiscrétion, il croit connaître le nom de celui qui a dépêché auprès de lui le jeune coursier ; ce serait, paraît-il, un de ses camarades en quête d'emploi

Un enfant de onze ans disparu. — Dans la matinée de mercredi, un garçonnet de onze ans, Gustave Callewaert, avait été envoyé en course à Wattrelos par son père qui lui avait remis une somme de dix francs à porter chez un cordonnier. L'enfant avait quitté vers neuf heures, la rue du Tilleul, où habitent ses parents, en compagnie de deux autres enfants de son âge, mais le soir il ne revint pas. M. Callewaert se rendit, jeudi matin, à Wattrelos où il apprit que son fils ne s'était pas présenté dans la maison indiquée; depuis lors, toutes les recherches ont été infructueuses et le petit Gustave n'a plus reparu. C'était un enfant modèle, ne sortant presque jamais de chez lui, très-bien noté dans sa classe.

Le jour de sa disparition, il était vêtu d'un pantalon de drap bleu, d'une blouse noire en mérinos et portait des bottines à lacets et des bas de laine quadrillés noir et blanc. Il a, sur l'œil droit, une tache blanche.

Un accident rue de Tourcoing. — Jeudi matin, une femme d'une cinquantaine d'années, Mme Vroman, venait de Tourcoing, par le tramway. En voulant descendre, en face de l'établissement du gaz, elle tomba. Au même moment, arrivait en sens inverse un camion chargé de charbon; le conducteur ayant vu le danger, arrêta immédiatement son cheval, mais Mme Vroman, qui se relevait reçut un coup de pied qui lui fit au front une large blessure, sans gravité toutefois, car après avoir reçu des soins dans une maison voisine, elle a pu retourner seule chez elle rue des Anges.

Mordu par un chien. — M. François Wilfart passait, vendredi matin, rue d'Alger, tenant par la main sa petite fille, Angèle, âgée de cinq ans, quand, à quelques mètres de la route du Crétinier, il vit venir un chien qui se jeta sur lui et lui fit une légère morsure à la jambe droite.

La petite fille, poussant des cris désespérés, se mit à fuir, mais le chien s'élança à sa poursuite et sans l'intervention d'un garçon brasseur elle aurait été infailliblement mordue. Ce n'est pas la première fois que ce chien, un bouil-dogue de forte taille s'attaque ainsi aux passants.

Un propriétaire irascible. — Jeudi après midi, M. Alphonse Leclercq, métreur, rue Vauban, était occupé à mesurer un mur nouvellement construit, boulevard de Paris. Il avait été obligé, pour cette opération, de marcher sur un champ appartenant à M. Leperco, cultivateur à Croix. Celui-ci arriva précisément au moment où le métreur s'acquittait de sa besogne et, sans lui adresser une parole, se jeta sur lui et le roua de coups.

M. Leclercq se défendit du mieux qu'il put, et quand il parvint à se dégager des étreintes de son agresseur, il avait la main droite ensanglantée; il a porté plainte contre M. Leperco et la police a ouvert une enquête.

Les « Prévoyants de l'Avenir », société civile de retraites. — La recette de la 127e section s'élève à 573 fr. 75 pour un effectif de 810 membres dont 0 nouveau.

Situation générale de la Société au 31 mai : sections, 759 ; membres, 141.206 ; capital, 5.876.697 fr.

Les adhésions sont reçues le 1er dimanche de chaque mois de 10 h. à midi dans chacun des 10 bureaux établis en ville.

Age requis 15 ans au 1er janvier. Cotisation, 1 fr. par mois.

— La Commission du banquet informe les sociétaires que le banquet aura lieu le 21 juin, à l'hôtel du Commerce, rue Nain, à deux heures de l'après-midi. Chaque participant au banquet aura droit à l'entrée gratuite du bal pour lui et deux dames entrant en même temps et pour les non participants au banquet, l'entrée du bal est fixée à 0,50 cent. par personne.

Election au Conseil des prud'hommes. — Tous les syndicats de l'industrie du bâtiment se réuniront dimanche prochain 14 juin, à cinq heures du soir, salle Bodin, rue Jeanne-d'Arc à l'effet d'arrêter le choix définitif du candidat qui les représentera au Conseil des prud'hommes.

La chambre syndicale des ourdisseurs dont le siège est 10, place de la Liberté, se réunira en assemblée générale extraordinaire, le dimanche 14 juin, à cinq heures précises de l'après-midi. Différentes questions y seront traitées.

Les membres de la Chambre syndicale des ouvriers carrossiers de Roubaix-Tourcoing tiendront une assemblée extraordinaire, le dimanche 14 juin, à 5 heures du soir, chez M. Henri Vandenberghe, rue du Fontenoy, 118.

Syndicat des petits commerçants de Roubaix. — La *Section des marchands de charbon*, tiendra une réunion préparatoire pour la fondation du syndicat, mardi 16 juin, à 8 heures et demie du soir, chez M. Desprez, angle des rues Archimède et de l'Alma.

Wattrelos. — *Une saisie.* — La voiture de M. Deveust, messager à Croix, revenait, jeudi matin, de la Belgique, et était arrêtée devant le bureau de Wattrelos pour être soumise à la visite. Dans la voiture, se trouvaient quatre paniers déclarés par l'expéditeur comme remplis d'œufs frais. Un des douaniers demande à M. Deveust ce que contenaient ces paniers; celui-ci répondit que c'était des œufs. Le préposé fit ouvrir un panier et trouva dans le fond plusieurs jambons; la même opération faite pour les autres amena la découverte de jambons dans tous les paniers : ceux-ci ont été saisis et le destinataire sera poursuivi.

— *Un vol-ur pincé.* — Le préposé des douanes Jean-Baptiste Marcelin, de la brigade de la Martinoire, faisait une ronde, jeudi matin, vers quatre heures, lorsqu'il rencontra un individu venant de Roubaix et porteur d'un sac dans lequel se trouvaient quatre poules et un coq de valeur. L'individu, questionné sur la provenance de sa charge, n'ayant pu fournir de réponse M. Marcelle l'arrêta et le conduisit à la gendarmerie de Wattrelos.

C'est un nommé Charles Gosselin âgé de 50 ans, sans domicile ni sans profession. Il était sorti de prison depuis peu de temps et avait depuis lors commis de nombreux vols. Il a avoué qu'il se félicitait de pouvoir être admis de nouveau à Loos, car il était, a-t-il dit, en très bons termes avec le Directeur Cet individu a été déjà sous le coup de deux arrêtés d'expulsion. Une première fois pour entrave à la liberté du travail, commise à Lille et une autre fois pour faux en écritures commerciales. Gosselin était porteur d'un trousseau de clefs.)

Les volailles saisies ont été rapportées au commissariat de police où les personnes qui auraient été victimes d'un vol de cette nature peuvent se présenter. Comme marque distinctive le coq a le plumage roux et est borgne de l'œil gauche.

— *Un crime ignoble.* — Jeudi, vers neuf heures du soir, une jeune fille de Leers, âgée de 23 ans, revenait du hameau du Grimonpont et suivait le chemin qui conduit à la ferme Flavier, située au hameau du Nouveau-Monde, quand quatre individus lui barrèrent le passage. La pauvre fille, effrayée, appela au secours, mais les agresseurs la terrassèrent, lui tirèrent les bras et les jambes, la bâillonnèrent et lui firent subir les derniers outrages.

La jeune fille perdit connaissance et ce n'est que long temps après que des passants la trouvèrent étendue sur le chemin. On la transporta dans la maison la plus proche et un médecin fut appelé, celui-ci la jugé très grave l'état de la pauvre fille; à Flueurs qu'il est, on craint pour sa raison. Les agresseurs ont pris la fuite vers la Belgique.

Wasquehal. — Des malfaiteurs, restés inconnus, se sont introduits, la nuit, chez M. Butin, fermier, au Petit Wasquehal et ont enlevé quatre poules. C'est par la lucarne du grenier que ces individus sont entrés et sortis. On croit être sur les traces des coupables.

Tentative de meurtre à Ascq. — Xavier Gauquier, cultivateur, près de l'église, rentrait jeudi soir, complètement ivre, ce qui est habitude, et se mettait à battre sa femme qui se réfugia chez son voisin, M. Sainleger.

Gauquier alla trouver le garde Mullier et lui déclara que sa femme était chez le fils Sainleger, et qu'elle entretient avec lui des relations coupables, ce que le garde savait complètement faux attendu que la femme Gauquier jouit de la meilleure réputation.

Néanmoins, Mullier partit avec Gauquier. Quand ils furent dans la cour de la ferme, Gauquier voulut faire assommer le garde par ses domestiques. Mullier se calma et promit d'être raisonnable. Mais bientôt Mullier se retira.

A peine rentré chez lui le garde vit arriver la fille Sainleger qui réclamait son aide, disant que Gauquier voulait les assassiner.

En effet, l'irascible fermier, furieux, avait escaladé un mur et pénétré dans la cour de Sainleger armé d'une fourche et criait à Sainleger fils : « Viens fainéant, que je te tue. »

Puis Gauquier frappa avec sa fourche sur les portes, sur les fenêtres, sur les murs, faisant un tapage infernal.

Paul Sainleger fils, qui est doué d'une force herculéenne, descendit. En l'apercevant, Gauquier s'élança sur lui et lui porta un coup de sa fourche dans le bas ventre. L'arme, heureusement, rencontra la ceinture du jeune homme qui amortit le coup, sans cela il aurait été tué.

Enfin, le garde put se rendre maître de Gauquier, avec l'aide des voisins, car celui-ci se défendait avec rage.

Il a été conduit à Lannoy, en attendant d'être écroué à Lille.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Société de Trompettes. « La jeunesse roubaisienne. » — La commission de cette société qui a son siége à l'*Estaminet de Bradford*, rue de Lille, 224 prévient les membres qu'il y aura répétition générale tous les mardis et samedis, et répétition partielle les jeudis.

Il y a des produits depuis longtemps réputés dont on ne sépare jamais le nom de leur pays d'origine. La preuve la plus évidente en est fournie par la « Mode de Paris », que l'on a essayé d'imiter en vain à Londres, Berlin, Vienne, Bruxelles. Tous les efforts tentés ailleurs n'ont pu détrôner Paris pour le goût et l'élégance.

La même observation, dans un autre ordre d'idées, s'applique à l'eau de la source du Saulchoir, dont la réputation était établie déjà au 17e siècle. Bien que les eaux minérales, de sources plus ou moins authentiques, se soient multipliées, et que le Saulchoir lui-même soit imité par des « spécialistes » jaloux de son succès — le vrai connaisseur n'hésitera pas, et son choix se portera sur le véritable Saulchoir des sources ferrugineuses de Kain.

Il est d'ailleurs facile d'éviter les contrefaçons en adressant directement ses commandes à la librairie du *Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve ; chez MM. Delaporte, Quaghebeur, Dienne, Deschodt, Corbeaux, Delarra, Duburcq, Cambier, Wicart, Fontaine, Richert, Coille, Druelle, Leroy, Bole, Deberdt, Auguste Legrand, Leflon, Delelis, Turlur, Hennequant, Taillier, Floquin, Logez ; chez MM. Montignies, rue du Bois ; Tiberghien, Catonne et Duthoit, rue de l'Epeule; Dendievel, rue Saint-Georges ; Durant, Dewasle, rue de l'Ermitage ; Cuignet, rue Archimède ; Dacoulombier, Henri Voreux, rue de l'Ommelet ; Spriet-Voreux, rue de Tourcoing ; Bernard-Spriet, rue de Lannoy ; Dubusdelespierre, rue de l'Alma ; Félix Tilge, rue Jacquard ; Oudar-Florin, place du Trichon ; Lecomte-Contamine, place de la Liberté ; Desfoutaines, Grande-Place ; à l'Epicerie Centrale ; Jacquart-Leveugle, rue Pellart ; J. Barbry, herboriste, rue du Bois.

26455—53074

Le Conseiller de la Famille

Le meilleur des purgatifs ne peut provoquer que des résultats incomplets, son action est trop prompte pour ne pas être irritante. Les dépuratifs, dont le Rob dépuratif Lechaux constitue le type, sont recommandés à cause de leur action plus lente et plus douce.

Le Rob dépuratif Lechaux purifie lentement le sang des matériaux accumulés par une nourriture échauffante, ou par des hérédités morbides. Son emploi prévient toutes les maladies provoquées par les vices du sang.

27010d Dr BRAUNT.

AU GRAND CAMÉLIA, 1, rue de la Gare, LILLE
GANTS JOUVIN, usage garanti
Parapluies et Encas L'AIGUILLE, dernière élégance
26673

LE MASSON, dentiste,
cabinet fondé en 1866. Dents et dentiers perfectionnés. Appareils spéciaux pour le redressement des dents chez les enfants.
Rue de l'Espérance, 6, ROUBAIX.
24863—49520

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
IMPRIM RIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

ÉPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

13 JUIN 1868. — Ouverture de la crèche Sainte-Eugénie pour les petits enfants des ouvriers. (*Archives de Roubaix*, Q. III, numéro 1).

Mme Constantin Descat avait obtenu, de l'administration municipale, l'autorisation d'établir, à ses frais, cette crèche dans une partie inoccupée de l'ancien Bureau de Bienfaisance, rue de Blanchemaille. La création des crèches à Roubaix complétait l'œuvre des asiles, et fut accueillie avec reconnaissance par la population ouvrière, si éprouvée en ce moment de crise industrielle.

La crèche Sainte-Eugénie fut inaugurée avec la plus grande solennité par le maire et les adjoints de la ville, la bénédiction en fut faite par Mgr Régnier, archevêque de Cambrai, accompagné par M Bernard, vicaire-général, et tous les membres du clergé de Roubaix, en présence des dames de la Société et du Comité de l'Œuvre.

Le nombre des enfants, dit le premier compte moral de cet établissement, fixé d'abord à 24, a dû s'élever à 32, pour répondre aux demandes pressantes des mères, et 25 attendent pour y entrer que l'administration municipale fasse agrandir le local. Vingt-six berceaux déjà offerts, seraient à y placer. Les mères favorisées du bienfait de la crèche sont très assidues et reconnaissantes. Le Comité fonde les plus grandes espérances sur l'extension de l'Œuvre. (*Archives de Roubaix*, Q. III, numéro 1).

TOURCOING

Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira à brève échéance pour délibérer sur diverses questions, entre autres pour donner son avis sur les réclamations des jeunes gens appartenant à la classe de 1890 qui ont des titres à être maintenus comme soutiens de famille.

Réunion de la Commission militaire. — Aujourd'hui à 3 heures, réunion de la Commission militaire pour la réception des nouveaux uniformes des agents de la police municipale.

La sonnerie de St-Christophe. — Les travaux se poursuivent sans interruption pour la pose de la nouvelle sonnerie. La plus petite des quatre nouvelles cloches a été hissée hier : par contre on a dépendu celle des cloches actuelle qui doit être mise au rebut : elle pesait 314 kilos.

Un abus de confiance. — Un des principaux marchands tailleurs de Tourcoing avait eu longtemps à son service un ouvrier né à Lille, en qui il avait la plus entière confiance. On avait fait son mariage et on l'avait même à cette occasion rhabillé de pied en cap. Peu de temps après l'ouvrier quittait son patron et s'établissait pour faire à ce dernier une concurrence déloyale, ce qui lui avait été d'autant plus facile qu'on vient de reconnaître qu'il avait soustrait quantité de doublures et garnitures de toutes sortes. Le malheureux a fait des aveux complets. Il est arrêté

Vol d'une somme de 200 fr. — Les époux Mariage, marchands laitiers au Blanc-Seau, rue de Mouveaux, avaient pris, il y a environ trois mois, à leur service, un peu par considération, le nommé Joseph Vandegegucke, âgé de 18 ans, orphelin de père et de mère. Le père était douanier et, à ce titre, les enfants mineurs qu'il a laissés touchent trimestriellement une petite pension qui leur est payée à Mouscron.

On avait en lui la plus grande confiance, et le malheureux ne tarda pas en abuser. Laissé seul à la maison, mercredi, vers 11 heures du matin, il prit dans un meuble non fermé à clef une somme de 200 fr. On n'a pas eu de ses nouvelles depuis lors.

Seulement ce dont on s'est assuré, c'est qu'il ne s'est pas encore présenté pour toucher son trimestre de pension échu.

Autorisations de bâtir. — M. Achille Dazin, une maison rue de l'Union ; Bernard Werbeux, une maison rue de l'Epine ; Chautny Houzet, une maison, rue de Roncq ; Carrette Berthaud, une maison, rue de la Malcense ; Trentesaux-Toulemonde, deux maisons, rue Jacquart ; Mme Vve Deschemacker, deux maisons, rue de Menin ; M. Six-Lerouge, une maison, rue des Trois-Pierres ; M. Leroux, une maison, à l'angle du boulevard Gambetta et rue latérale à l'église du Sacré-Cœur ; M. Delahousse, deux maisons, rue Houchard ; Masquelier, une maison, rue du Blanc Seau ; Parsy Liard, une maison, rue de la Latte.

Le sac d'une maison. — C'est de la maison Desbauvry, ruelle Agathon-Masette, à la Croix-Rouge, qu'il s'agit : nous avons parlé de l'affaire il y a une dizaine de jours, et nous avons dit que l'instruction serait longue, parce qu'il y avait à entendre quantité de témoins et d'inculpés. Il a fallu en venir à faire en quelque sorte un choix dans ces derniers, qui auraient pu être, en effet, au nombre de quarante à cinquante. On a donc mis de côté tous ceux qui n'avaient pas encore l'âge de raison et on n'a retenu que les huit suivants, qui se sont distingués d'une manière toute particulière :

En tête, la femme Camille Dhellemmes, âgée de 33 ans; Albert Doutreluingne, 20 ans; Charles Doutreluingne, 19 ans; Achille Vanvanbecke, 16 ans; Arsène Vanbrouck, 15 ans; Henri Henis, 15 ans; Louis Ritz, 13 ans ; Gustave Heulr, 16 ans.

Plusieurs d'entre eux ont déjà été condamnés en simple police pour maraudage de fruits.

Mouveaux. — *Un vol.* — Dans la nuit de jeudi à vendredi, des malfaiteurs restés inconnus se sont introduits dans la ferme de M Decat; ils ont pris douze poules et deux coqs d'une certaine valeur. Une enquête est ouverte par le garde-champêtre Galois.

Halluin. — *Une grève au tissage de MM. Gratry.* — Vendredi, à une heure et demie, les ouvriers tisserands, de l'établissement de MM. Gratry, à Halluin, se sont mis en grève.

L'établissement Gratry occupe 350 ouvriers tisserands environ, la plupart des belges habitant Menin et les baraques; il y a une trentaine de français domiciliés à Halluin.

Il y a une quinzaine de jours MM. Gratry ayant construit de nouveaux ateliers, firent venir les pères de famille au nombre d'une trentaine environ et leur proposèrent de prendre leurs enfants qu'ils admirent dans les nouveaux locaux en confiant au père et au fils deux métiers.

Les ouvriers s'émurent de cet état de choses et supposèrent qu'on allait les faire travailler sur deux métiers; surexcités par des meneurs, ils se sont mis en grève, mais on croit que le travail ne tardera pas à reprendre.

Le plus grand calme a régné pendant toute la soirée aux environs de l'usine Gratry ; il n'en est pas de même aux baraques de Menin où on entend des chants dans la plupart des cabarets.

La police de Menin a été avertie et surveille les meneurs.

Pèlerinage à Montmartre. — Une lettre de l'exploitation du chemin de fer du Nord, en réponse à la demande de réduction de M. Vallin, directeur des pèlerinages pour le diocèse de Cambrai, accordait la réduction de 50 0/0 sans autre condition que la présentation d'une lettre nominative et personnelle portant la signature de M. l'abbé Vallin. Cette lettre porte la date du 26 mai.

A la date du 11 juin, alors qu'il n'est plus possible de revenir sur les mesures déjà prises, M. l'abbé Vallin reçoit une dépêche conçue en ces termes : *Transport pèlerinage Montmartre devra se faire par groupes de 10 minimum.*

En conséquence, l'œuvre de St-Charles-Borromée, pour faciliter le départ des pèlerins, organisera les groupes de dizaines.

Il y aura deux départs le lundi 15 juin, le premier à *8 h. 50 du matin* et le second à *9 h. 08 du soir*.

Les pèlerins qui désireraient faire partie de ces groupes voudront bien verser au plus tôt le montant de leur place au bureau de l'œuvre de St-Charles, rue de la Barre, 104, à Lille.

Le patriotisme de Triponé. — On raconte sur Triponé l'amusante anecdote suivante, qui montre bien la tartufferie de ce malpropre bonhomme :

Triponé était le représentant, à Paris, de la maison Batley et Greenwood, de Leeds, qui fournit à l'Etat français depuis de longues années et qui a des usines en France.

John Batley, le chef de la maison, qui vient de mourir, avait créé à Lille une usine de machines pour fabriquer les chaussures et y avait intéressé Triponé, pour le récompenser de ses services. Triponé, ne trouvant pas sa part assez grosse, refusa de s'occuper de l'affaire, sous le prétexte qu'on vendait de ces machines en Allemagne et, en se frappant la poitrine, il cria que, lui, capitaine de la territoriale, chevalier de la Légion d'honneur, héros de Belfort, il ne consentirait jamais à faire d'affaires avec les Prussions !

M. Batley, qui avait épousé une lilloise, et qui avait montré dans des circonstances difficiles, en 1870 notamment, tout son dévouement à la France qu'il aimait profondément, haussa les épaules et continua à exporter au delà du Rhin ses machines françaises.

Et notre bon coquin s'en alla de son coté continuer son métier d'espion plus lucratif que l'autre.

Un drame au révolver. — Vendredi, vers dix heures du soir, les habitants de la place Richebé ont été mis en émoi par l'odyssée d'un étudiant de l'Etat et d'une fille de mœurs légères.

Paul Ponein, 21 ans, né à Château-Thierry, étudiant à la Faculté des lettres de l'Etat, entretenait depuis un certain temps, des relations avec une fille peu recommandable, Madeleine Salembier, née à Haubourdin, ex-institutrice.

Ils habitaient rue Jeanne-Maillotte, n° 3; des scènes fréquentes de violences, provoquées par la jalousie, éclataient entre eux, et la police avait été obligée plusieurs fois de s'en mêler.

Vendredi soir, à la suite d'une nouvelle scène, et après de vives altercations, Paul Ponein a tiré quatre coups de révolver sur son amie, puis s'est dirigé vers le boulevard de la Liberté, où, un allumeur de réverbères arrêta le meurtrier aidé de plusieurs autres personnes.

Des agents de sûreté le conduisirent à la permanence. Une foule considérable huait le jeune homme en criant « Sus à l'assassin ! »

M. Fatou, commissaire de police de permanence, a interrogé le jeune homme qui paraissait regretter sa conduite. Quant à Madeleine Salembier, elle a pu gagner seule sa chambre, où le docteur qui l'a soignée a constaté qu'elle n'avait été atteinte qu'une fois seulement et derrière la tête. Mais la blessure n'est pas bien grave et le docteur a enlevé les